



Coupe de Travail Annuelle du Dobermann Club de France

(A partir du 1^{er} Janvier 2023)

Disciplines concernées : RU, PF, OB, RING, Campagne, IGP, IFH, Mondioring.

Modalités :

- Le propriétaire doit être adhérent au DCF l'année de la Coupe et la suivante.
- Le chien doit avoir été classé et avoir obtenu au moins 4 fois 70% des points en échelon/classe 1, 2 ou 3 d'une des disciplines CUN-CBG entre le 1er janvier et le 31 décembre ; avec la participation à la Nationale de Travail de l'année pour les disciplines qui y sont présentes (4 x 70% des points dont la NT ou 4 x 70% des points + la NT).
- La remise des Coupes de Travail se fera lors de la NE de l'année suivante.
- Les candidats devront envoyer leur dossier avant le 31 janvier de l'année suivante et s'engager à être présents à la Nationale d'Elevage pour pouvoir recevoir la Coupe.

Dossier: numéros d'adhérent des 2 années, copies du carnet de travail et des feuilles de pointage qui justifient cette demande. Demande à faire auprès du Responsable de la Commission d'utilisation du DCF.

La commission d'utilisation du Dobermann Club de France.